

FAITS EN BREF – 2013

Nombre d'employeurs cotisés	14 226
Taux de cotisation moyen provisoire	1,44 \$
Appels reçus :	714
• interjetés par des travailleurs (ou leur représentant)	656
• interjetés par des employeurs (ou leur représentant)	58
Appels réglés	774
Nombre de réclamations créées (peut comprendre les réclamations sans demande de prestations)	22 429
Réclamations notées, aucune prestation versée	12 211
Réclamations jugées	11 570
Réclamations avec interruption de travail (au moins un jour)	5 276
Réclamations sans interruption de travail	4 534
Salaires assurable / cotisable maximum	59 500 \$
Nombre moyen de jours perdus par réclamation avec interruption de travail	56,4
Paiement moyen par réclamation	4 525 \$
Jours civils moyens écoulés entre la déclaration de la blessure et le premier paiement (réclamations gérables)	20,6
Nombre d'inspections des lieux de travail	8 835
Nombre d'ordres donnés (infractions à la <i>Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail</i>)	8 355
Nombre d'enquêtes sur des accidents graves ¹	67
Toutes les autres enquêtes sur des accidents ²	219
Nombre d'accidents mortels ³	7
Frais d'administration – sans compter les employeurs tenus personnellement responsables, et Santé et sécurité au travail (en milliers)	25 834 \$
Frais d'administration – Santé et sécurité au travail (en milliers)	9 332 \$
Revenu des cotisations (en milliers)	115 860 \$
Total du revenu tiré des cotisations (en milliers)	157 981 \$
Frais engagés au titre des réclamations pendant l'exercice courant (en milliers)	102 315 \$
Paiements effectués au titre des réclamations pour des blessures de l'exercice courant et des exercices antérieurs (en milliers)	143 536 \$
Frais engagés au titre des réclamations pour des blessures de l'exercice courant et des exercices antérieurs (en milliers)	163 379 \$
Total des engagements au titre des prestations – employeurs cotisés (en milliers)	900 687 \$
Total des engagements au titre des prestations – employeurs tenus personnellement responsables (en milliers)	142 776 \$
Salaires cotisables (en milliers)	8 272 419 \$
Taux de rendement du marché du portefeuille	15,73 %

1. Comprend les accidents mortels, les fractures (sauf les doigts et les orteils) et toute autre blessure nécessitant une admission à l'hôpital (amputations, brûlures, etc.).

2. Toutes les autres enquêtes sur des accidents effectuées par un agent de santé et de sécurité (y compris les doigts et les orteils).

3. Trois accidents mortels se sont produits en 2013 et quatre découlaient d'une blessure ou d'une maladie professionnelle survenue au cours d'un exercice antérieur.